



Droit d'une future maman en France avec un titre de séjour Belge

Par **kegne**, le **04/08/2015** à **15:43**

Bonjour,

Je réside en France et actuellement je loge une cousine Camerounaise qui a un titre de séjour étudiant belge expirant en fin octobre 2015.

Elle est enceinte de 4 mois et est suivie en France par un gynéco pour sa grossesse. Les deux futurs parents sont consentants que l'enfant naisse et soit élevé sur le sol français. Le futur papa est un français marié et tous les deux vivent dans deux villes différentes. Le futur papa en question ne refuse pas la paternité et doit reconnaître cet enfant comme le tien malgré qu'il soit marié.

Ma question est de savoir: Avec un titre de séjour belge et enceinte de 4 mois, peu elle faire une déclaration à la CAF et s'attendre à une prime de naissance?

Aussi, peut elle constituer un dossier de logement social en France avec le titre de séjour Belge qu'elle possède pour le moment? il est question qu'elle se trouve un logement.

Ou alors est ce qu'il faut absolument qu'elle obtienne d'abord son titre de séjour en France (après la naissance de l'enfant) avant d'entamer ces procédures (CAF, logement social)?

Merci de votre retour.